

Accaparement des terres

Des banques de développement impliquées

●●● **Yvan Maillard Ardent**, Marly (FR)
Responsable politique de développement,
Pain pour le prochain

Les banques internationales de développement financent d'importants projets agricoles dans de nombreux pays, notamment à l'aide de fonds publics suisses qu'elles reçoivent du Secrétariat à l'économie (SECO). Or, lorsque des investisseurs, essentiellement étrangers, accaparent des terres, c'est au détriment de la population locale. Les œuvres d'entraide suisses demandent à ces banques de modifier de fond en comble leur politique et de réparer les dégâts causés par les erreurs passées. Depuis la crise alimentaire de 2007/2008 et la crise financière qui a suivi, l'agriculture suscite une grande attention sur le plan international. La sécurité alimentaire et les investissements agricoles figurent à l'ordre du jour d'instances in-

ternationales. Des terres, apparemment inutilisées mais servant généralement de moyen de subsistance pour la population locale, sont vendues ou louées à des investisseurs ou des entreprises, voire mises gratuitement à leur disposition pour des projets agricoles de grande envergure. Ce faisant, ces terres se retrouvent généralement cultivées pour des produits destinés à l'exportation.²

Cette évolution attire des spéculateurs qui considèrent l'agriculture et l'acquisition des terres exclusivement comme un nouveau moyen de maximiser leurs profits. Conséquence, des petits paysans, des éleveurs et des pêcheurs, et même des communautés autochtones tout entières, perdent en un clin d'œil leurs moyens de subsistance. Cet accaparement des terres réduit à néant leurs possibilités d'un développement autonome.

Nombreux dégâts

Les fonds d'investissement, les entreprises privées et les gouvernements sont les acteurs principaux de l'accaparement des terres. Cependant la

La Suisse soutient financièrement plusieurs banques internationales de développement. Celles-ci favorisent de vastes projets agricoles, nécessitant de grandes surfaces de terre. Or une récente étude de Pain pour le prochain et d'Action de Carême¹ montre que ces projets nuisent à la population. Aussi les œuvres d'entraide suisses axent-elles leur Campagne œcuménique de Carême 2013 sur cette problématique.

- 1 • **Birgit Zimmerle, Yvan Maillard Ardent**, *When Development Cooperation becomes Land Grabbing. The Role of Development Finance Institutions*, octobre 2012, 40 p. A lire sur www.painpourleprochain.ch/index.php?id=2282.
- 2 • Voir **Jean-Claude Huot**, « Terres convoitées », in *choisir* n° 610, octobre 2010, pp. 25-28. Vous pouvez retrouver cet article sur www.choisir.ch. A lire aussi **Action de Carême et Pain pour le prochain**, *L'accaparement des terres*, *Repères* 1/2010, Lausanne, 34 p. (n.d.l.r.)

Banque mondiale et d'autres institutions actives dans le financement du développement jouent, elles aussi, un rôle non négligeable dans cette évolution. Ces institutions internationales financent directement des projets et des programmes, y participent en cofinçant des fonds d'investissement ou fournissent des conseils techniques à des gouvernements en vue de faciliter l'accès à la terre des investisseurs étrangers.

Leur objectif déclaré principal est de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement durable. Ces objectifs sont rarement satisfaits en réalité. Les nombreuses protestations émanant de la société civile au Cambodge, en Sierra Leone,³ au Mali ou en Ouganda attestent des conséquences négatives de ces grands projets.

Plantation de canne à sucre, Sierra Leone



Au Cambodge, par exemple, la Banque mondiale a soutenu le gouvernement lorsqu'il a lancé son vaste projet d'administration et de gestion foncières visant à régler les questions liées à la terre (Land Management and Administration Project, LMAP). Or, suite à la mise en œuvre de ce projet, un grand nombre de personnes ont été accusées d'être des occupants illégaux en délit d'infraction. Ce qui a rapidement entraîné des arrestations et des peines de prison à leur rencontre.

Les habitants se sont défendus en se tournant vers le Panel d'inspection de la Banque mondiale - un organe chargé d'examiner les plaintes concernant des incidences négatives des projets de la Banque mondiale. En 2012, celle-ci a constaté que le projet n'était pas adapté aux spécificités locales et a gelé ses versements. Mais la population aujourd'hui doit encore continuer à se battre pour défendre ses terres et ses maisons.

Le rôle de la Suisse

La Suisse, en tant que membre de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et d'autres institutions de financement au développement, a un rôle politique à jouer à cet égard. D'autant plus qu'elle siège souvent au sein des organes de direction de ces organisations. Elle est donc coresponsable de leurs comportements et devrait examiner plus attentivement leurs agissements.

L'objectif de notre pays devrait être d'appuyer les décisions qui permettent le développement de l'ensemble des

3 • Voir la p. 24 de ce numéro.

populations locales concernées et de chercher à éviter les incidences négatives des projets financés. De défendre, au sein des banques de développement, une politique qui privilégie les besoins des populations locales (petits paysans, pêcheurs, éleveurs, peuples autochtones) plutôt que des grands projets agricoles de produits d'exportation. Il est essentiel pour cela de prendre en compte les luttes de pouvoir et de consulter les personnes concernées. Le système d'alerte précoce, qui permet de prendre connaissance des problèmes à temps, doit être, pour ce faire, renforcé et étoffé.

Il convient aussi de régler les questions complexes liées aux droits fonciers et aux droits coutumiers si l'on veut mettre un terme à l'accaparement des terres. Les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts* de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) présentent, à cet effet, une base solide. Ces directives ont été adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO en mai 2012. La Suisse, par l'intermédiaire de la Direction pour le développement et la coopération, a participé activement à leur élaboration et compte appuyer leur mise en œuvre.

Il est aussi nécessaire de garantir la plus grande transparence possible concernant les projets et les contrats fonciers individuels. L'étude d'Action de Carême et de Pain pour le prochain montre que la destination de l'argent des banques de développement et de leurs partenaires manque souvent de transparence. Il est possible de remédier à ce problème en encourageant les banques et leurs partenaires à dévoiler les détails des projets soutenus, des contrats fonciers ainsi que des flux

financiers. La Campagne de Carême 2013 insiste sur le fait que la Suisse doit favoriser cette transparence dans les activités bancaires.

Droits humains

Enfin, c'est aussi en tant que membre de l'ONU et du Conseil des droits de l'homme que la Suisse est tenue de s'opposer à l'accaparement des terres. La mainmise sur les terres de la part des investisseurs étrangers bafoue non seulement le droit à l'alimentation, mais également d'autres droits humains, et ce à long terme puisque les terres sont louées pour une durée allant de 50 à 99 ans. La population locale est, par exemple, souvent chassée de ses terres, sans contreparties valables.

Il ne suffit donc pas de changer la politique future des banques de développement. Les problèmes actuels causés par l'accaparement des terres doivent également être résolus immédiatement, soit en restituant les terres à ceux qui en ont été spoliés, soit en prévoyant un dédommagement adéquat ou d'autres mesures de réparation.

Y. M. A.

Pain pour le prochain, Action de Carême,

Changements de cap dans l'agriculture,
Repères 2/2012,
Lausanne, 32 p.